

**MAIRIE D'AIGNAN**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Jeudi 29 juillet 2021 à 20 Heures 30.**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 29 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur PÈRÈS Gérard, Maire d'AIGNAN.

**Etaient présents** : MMES SARNIGUET Chantal CALLAC Marie-Pierre DALY Géraldine TOUJA Noémie MM BARATAULT Philippe CHANUT Michel DARBAS Jean-Yves GARROS Marc LAGARDE Michel LETELLIER Patrick

**Etaient absents et excusés** : Mme PESQUIDOUX Valérie ayant donné procuration à Mme SARNIGUET Chantal - M. AURENSAN Michel – M. BARNADAS Mathieu - M. GARCIA Grégory ayant donné procuration à M. BARATAULT Philippe

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021 qui n'appelle aucune observation. Madame Marie-Pierre Callac s'abstient du fait de son absence ce 16 juin.

Madame Marie-Pierre CALLAC est désignée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**Digue du lac**  
**Demandes de logement**  
**Motion communes forestières**  
**Emploi FONJEP**  
**Questions diverses**

**Digue du Lac**

Avant la séance du conseil, monsieur le Maire s'est rendu au lac avec les membres du conseil municipal pour visiter la digue et les travaux de contrôle du débit.

Après avoir émis différents avis, l'assemblée charge monsieur LETELLIER d'effectuer les travaux nécessaires à l'entretien de la digue.

Accord à l'unanimité.

**Demandes de logement**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu deux demandes de location pour l'appartement situé au 41, rue du Duc de Bouillon et un courrier pour l'appartement situé au-dessus de la poste.

Monsieur le maire propose de retenir la candidature de Mme ZAVAN Centaine pour la rue du Duc de Bouillon pour un loyer mensuel de 351,10 € et versement d'une caution du même montant et d'attendre d'autres demandes pour le logement au-dessus de la poste.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'exception de M. Lagarde qui s'abstient.

### **Motion communes forestières**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la teneur du courrier de l'Association des Communes Forestières dont ils ont eu copie. Il propose de s'opposer aux orientations annoncées par le gouvernement pour le futur Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **Emploi FONJEP**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'engagement de monsieur Quentin BLANCHARD de Tarbes, âgé de 23 ans, détenteur d'une licence 4 en sport, dans le cadre d'un contrat d'emploi FONJEP à 32 H/semaine pour une durée de 3 ans. M. BLANCHARD assurera également 3 heures au tennis et si besoin quelques heures au tennis de table et à la pétanque. Ce projet sera porté par l'USA à qui la commune paiera une subvention annuelle. M. Blanchard, détenteur du BAFA, pourrait également travailler pour la CCAA et il souhaite passer le brevet de BNSSA.

Le coût du salaire annuel charges comprises sera de----- 18892,80 €/an

Une aide de l'état sera accordée à hauteur de -----7164,00 €/an

Reste à charge de la commune ----- 11728,80 €/an

Ce montant pourrait être minoré en fonction d'éventuels contrats auprès de la CCAA.

Le conseil municipal donne son accord.

### **Questions diverses**

#### **Départ de M. CREMONESI David**

Monsieur le Maire rappelle le souhait de M. CREMONESI David de quitter son emploi au sein de l'équipe technique de la commune afin de travailler à temps complet pour le SIEBAG à Riscle. Sa mutation aura lieu le 1 septembre 2021. Pour l'instant, son remplacement n'est pas prévu. La préférence sera donnée à des contrats occasionnels aux périodes où les besoins seront les plus importants. Un pot de départ sera organisé mi-août.

#### **Panneaux de signalisation dans le bois d'Aignan**

Monsieur Chanut félicite monsieur le Maire pour les différents panneaux bois installés dans la forêt d'Aignan. Il s'interroge par contre sur leur entretien et leur résistance à l'hiver. Monsieur le Maire explique que ces panneaux seront enlevés l'hiver et seront ensuite fixés sur béton afin de les protéger de la pourriture. Il apprécie également la banderole accrochée Rue du Bataillon de l'Armagnac signalant la base de loisirs.

#### **« Les Puces d'Aignan » du 25 juillet**

Cette manifestation organisée pour la première fois par l'association des commerçants sous l'impulsion des brocanteurs a connu un vif succès.

## **Soirée cinéma de plein air le 17/8 sur l'esplanade de la salle polyvalente**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et un heures quinze minutes

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 3 août 2021 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 3 août 2021

Le Maire,  
Gérard PÉRÈS